

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15
- Absents : 01
- Exclus : 00

**Objet : Convention de
partenariat : LAB et
commune de Saint Eloi**

N° : 2022-57

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du 18 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 10 octobre 2022

Date d'affichage : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 octobre à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir :
Anne-Marie CHABERT pouvoir à Séverine DURAND

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Estelle JANIN

Monsieur le maire rappelle au conseil que par délibération n° 2021-34 en date du 06 juillet 2022, une convention a été signée avec l'association Lieux Accueil Bébé pour la mise en place du Relais Petite Enfance itinérant qui assure une matinée d'ouverture par semaine à destination des assistantes maternelles et des jeunes enfants qu'elles gardent ainsi que la tenue d'une permanence administrative tous les 15 jours.

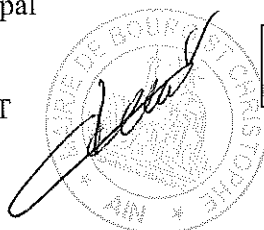
Ce service pourrait être ouvert aux familles et résidents de la commune de Saint Eloi. A ce jour, une seule assistante maternelle de Saint Eloi est intéressée.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de partenariat d'une durée de 14 mois soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 décembre 2023 sans participation financière de la commune de saint Eloi.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le LAB et la commune de Saint Eloi, sans participation de la commune de Saint Eloi.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20221018-delib202257-DE
Date de réception préfecture : 24/10/2022

*et publication sur
le site de la
commune le:
24/10/2022*

